



2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Président : Michel PAQUET

Rédaction : Eric Thill

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	5
1.1 LE TERRITOIRE PRIS EN CHARGE	5
1.2 COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA CCCE AU NIVEAU DECHETS	7
1.3 SON SERVICE ENVIRONNEMENT	7
1.4 LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DECHETS :.....	9
1.5 LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DE LA GESTION DES DECHETS ET LES ACTEURS IMPLIQUÉS	9
1.6 LES PARTENAIRES	10
2 LA PRÉVENTION DES DECHETS ET LA SENSIBILISATION DES USAGERS	12
2.1 HIERARCHIE DE GESTION DES DECHETS	12
2.2 PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION.....	12
2.3 INDICE DE RÉDUCTION DES DECHETS PRODUITS.....	13
3 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....	14
3.1 LA PRÉ-COLLECTE DES DECHETS	14
3.1.1 <i>Ordures Ménagères Résiduelles</i> :	14
3.1.2 <i>Tri sélectif</i> :	14
3.1.3 <i>Apport volontaire</i>	15
3.1.4 <i>Les composteurs individuels</i>	15
3.2 COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	16
3.2.1 <i>Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri sélectif</i>	16
3.2.2 <i>Organisation des collectes des OMR et du tri sélectif</i>	17
3.3 COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	17
3.3.1 <i>Le verre</i>	17
3.3.2 <i>Les journaux-magazines</i>	17
3.4 LES DECHETERIES	19
4 BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	22
4.1 TONNAGES COLLECTÉS ET MODES DE TRAITEMENT	22
4.2 ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTÉS (HORS DECHETERIES).....	23
4.3 TONNAGES MENSUELS OM COLLECTÉES	23
4.4 TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS	24
4.5 TONNAGES DE DEEE COLLECTÉS	25
SYNTHÈSE : LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	27
PARTIE 2 : LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES	28
1 COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	28
1.1 COMPARAISON DES COUTS DU COLLECTE NATIONAL/CCCE	28
1.2 LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC	31
1.3 ÉVOLUTION COLLECTE EN KG/HAB. ET COUTS EN €/HAB.....	31
1.4 RECETTE DU SERVICE COLLECTE DES DECHETS :	31
2 MESURES DE PRÉVENTIONS.....	34
3 BILAN ET PERSPECTIVES	34

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à la CCCE

Introduction

Obligation réglementaire des collectivités en matière de rédaction du rapport annuel :

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

A cette fin, la Loi Barnier précise qu'il revient au Président d'EPCI compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel est donc d'abord un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel doit, par son contenu et par sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par leur collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

Qui élabore le rapport et quand le présenter ?

Il revient au Président de l'EPCI compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 juin.

Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ces compétences est accompagné du compte administratif, et adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune. Chaque Maire doit ensuite, sur la base de ce rapport, présenter à son conseil municipal quelques éléments sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et le tenir à disposition des habitants.

Le présent document rassemble les indicateurs techniques et financiers qui décrivent de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est mis en place à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Présentation de la collectivité.

1.1 Le territoire pris en charge

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte 20 communes pour un total de 25814 habitants.

FIGURE 1 : LIMITES ADMINISTRATIVE DE LA CCCE



Liste des communes et population concernée :

	Population
BASSE RENTGEN	431
BERG SUR MOSELLE	443
BEYREN LES SIERCK	549
BOUST	1210
BREISTROFF LE GRANDE	651
CATTENOM	2817
ENTRANGE	1329
ESCHERANGE	608
EV RANGE	237
FIXEM	439
GAVISSE	572
HAGEN	356
HETTANGE-GRANDE	7740
KANFEN	1150
MONDORFF	579
PUTTELANGE LES THIONVILLE	965
RODEMACK	1136
ROUSSY LE VILLAGE	1336
VOLMERANGE LES MINES	2156
ZOUFFTGEN	1110
TOTAL	25814

1.2 Compétences exercées par la CCCE au niveau déchets

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par décision du conseil en date du 27 septembre 1990, prend en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées chaque semaine dans des conteneurs mis à disposition des usagers par la CCCE.

La collecte en points d'apport volontaire concerne le verre et les journaux/magazines.

La collecte sélective en porte à porte des déchets d'emballage a été mise en place en septembre 2001. La fréquence de la collecte est hebdomadaire.

La CCCE gère deux déchèteries situées à Hettange-Grande (ouverture juin 2000, puis transfert vers une nouvelle déchèterie en 2013) et à Cattenom (ouverture octobre 2003).

La commune d'Hettange-Grande a intégré la CCCE au 1^{er} janvier 2007.

En janvier 2011, la CCCE a transféré au SYDELON les compétences de transport et traitement des déchets ménagers.

En 2011, une régie de collecte a été créée pour les OM puis fin 2012 pour le tri sélectif.

Une opération de mise à disposition de composteurs individuels pour les particuliers (moyennant une participation de 15€) a été initiée en 1998. Depuis de 2013, un stock de composteurs au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande permet la mise à disposition au particulier à tout moment de l'année.

En 2018, le service Filières bois a été mis en place.

Un hangar a été construit au CTE, puis la production de plaquettes de bois a démarré.

Un agent est en charge de la production.

Les bois destinés à cette filière sont en premier lieu extrait des déchèteries afin de les valoriser. D'autres bois proviennent de collectivités (Bois de ruisseaux, élagage, travaux divers) et de particuliers (sapinière, bois d'élagage).

En 2019, 82 tonnes de plaquettes ont été livrés à la commune de Zoufftgen pour alimenter sa chaudière bois. Deux projets sont en cours avec des mises en service prévues en 2021. Le premier communautaire pour le chauffage du Centre Nautique, et le second à Cattenom (chaufferie bois et réseau de chauffage urbain).

1.3 Son service environnement

M. Michel HERGAT, est Vice-Président de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Le pôle en charge des déchets et de l'environnement durable est dirigé par M. Didier BECK

- en charge des déchets et de l'environnement durable
- en charge de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Géologique d'Hettange-Grande.
- Le service Environnement est géré par M. Éric THILL,

- Le service Filières Bois est géré par M. Éric THILL
- La collecte des déchets est gérée en régie par M Polo PIRES, chef d'équipe, et 15 agents chargés de la collecte. L'entretien du matériel roulant est assuré par un mécanicien. Le gardiennage des deux déchèteries communautaires est confié à 5 agents.
- Nicolas BRUAUX, ambassadeur du tri, est chargé de sensibiliser les habitants de la CCCE, sur le tri et la prévention des déchets. Cette sensibilisation s'effectue à travers différentes actions que sont :
 - le porte à porte auprès des habitants, des entreprises et des artisans/commerçants du territoire,
 - la tenue de stands informatifs lors d'évènement nationaux et/ou locaux,
 - les interventions auprès des scolaires et périscolaires,
 - la vente des composteurs auprès des particuliers et la mise en place de composteurs auprès d'établissements public et de logements collectifs qui le souhaitent.
 - l'installation de lombricomposteurs dans les écoles du territoire,
 - la formation du personnel en charge des déchets.
- La gestion RNN est assurée Mme Isabelle LENARD, un technicien/animateur assure l'entretien courant et les animations sur site.

Le secrétariat et la gestion des affaires courantes sont effectués par Mme. Soizic VANDER-TAELEM et Mme Rachel DEDOLA assure le suivi comptable.

Le Service Environnement est basé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il assure en outre le pilotage des dossiers relatifs à l'environnement :

- Mise en place de nouvelles filières de collectes.
- Aides à l'installation de systèmes utilisant les énergies renouvelables ou de récupérateurs d'eau de pluie
- Plan d'approvisionnement Territorial – bois énergie
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Eolien sur le secteur d'Escherange, Volmerange-les-Mines et Rochonvillers.
- Extension des Consignes de Tri

1.4 Les déchets pris en charge par le service déchets :

Type de déchets	Retour sur le lieu d'achat	Collecte OM	Collecte Tri sélectif	Point d'apport volontaire	Déchèterie
Ordures ménagères résiduelles					
Emballages recyclables					
Papier Journaux Magazines					
Verre					
Tout Venant					
Gravats					
Déchets Verts					
Ferraille					
Bois					
Cartons					
Lampes					
Déchets Ménagers Spéciaux					
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques					
Piles					
Pneus					
Meubles					
Textiles					
Batteries					
Huile de vidange					
Huiles de friture					

1.5 Les différentes compétences de la gestion des déchets et les acteurs impliqués

Il existe deux niveaux de compétences de la gestion des déchets : la collecte et le traitement. Les modes d'exploitation du service peuvent être de différentes natures pour chacun de ces niveaux :

- La régie (la collectivité réalise l'exploitation)
- Le marché de prestation (la collectivité confie l'exploitation auprès d'un prestataire)
- Le transfert de compétence (la collectivité confie tout ou partie de ses compétences à une structure intercommunale ou un syndicat mixte)
- La délégation de service public (la collectivité confie le service à un délégataire qui se rémunère directement auprès des usagers du service)

Communauté de Communes de Cattenom et Environs	Compétence		Modalités d'exploitation	Acteur assurant l'exploitation
	Collecte	Précollecte des déchets	Régie	CCCE
		Collecte des OM et du Tri	Régie	CCCE
		Collecte du verre	Marché de prestation	Minéris
		Collecte du papier	Régie	CCCE
		Exploitation des déchèteries	Haut de quai Régie	CCCE
			Bas de Quai Transfert de compétence	SYDELON
	Transport et Traitement		Transfert de compétence	SYDELON

1.6 Les Partenaires

Le **SYDELON**, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral le 23 décembre 2010.

Cette structure intervient sur un territoire de plus de 182 000 habitants regroupant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (C.C.C.E.), la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (C.A.P.F.T), la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (C.A.V.F.) et la Communauté de Communes des 3 Frontières (C.C.3.F.)

Le SYDELON a pour compétence le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

L'**ADELPHE** est une société privée agréée par les pouvoirs publics. Les contributions versées par les entreprises adhérentes servent à soutenir les collectivités dans la mise en place et le fonctionnement du tri sélectif des déchets d'emballages (acier, aluminium, carton, plastiques, verre). Ces soutiens sont apportés dans le cadre de contrats pluriannuels avec les Collectivités.

L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une des missions essentielles est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières premières et d'énergies.

Concrètement, cet organisme conseille et soutient financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et la mise en place de la communication destinée à promouvoir la collecte sélective.

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE** qui par l'intermédiaire de son plan départemental pour l'Environnement, a mis en place un programme d'aides aux collectivités locales afin de les accompagner dans la mise en place d'une gestion des déchets ménagers modernisée.

CITEO est une entreprise privée en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans.

2 La Prévention des déchets et la sensibilisation des usagers

2.1 Hiérarchie de gestion des déchets

La réglementation européenne définit les déchets, prône la prévention et le recyclage, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public.

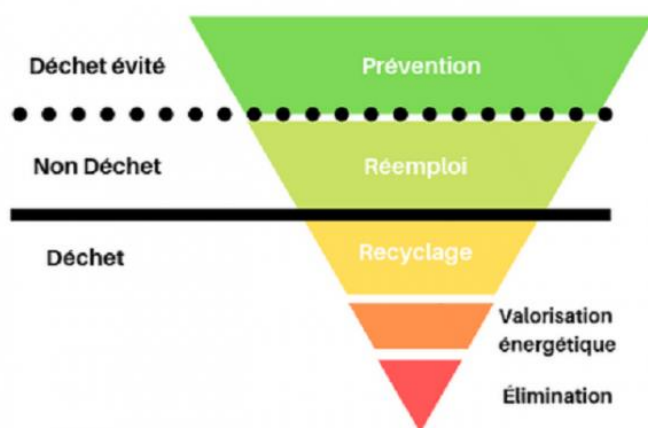
Les principes de la réglementation européenne figurent dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008. Ils ont été transposés en droit français, et intégrés dans différents codes, principalement dans le Code de l'environnement, chapitre prévention et gestion des déchets.

2.2 Priorité à la prévention et à la réduction

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La [prévention des déchets](#), qui permet de limiter l'utilisation des ressources, est ainsi l'un des axes importants de l'[économie circulaire](#).

Hiérarchie de gestion des déchets



Cette priorité donnée à la prévention des déchets a été retranscrite dans deux lois (2009 et 2010) à l'issue des discussions du Grenelle de l'environnement. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'objectifs à atteindre au niveau national :

Réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères en 5 ans

Atteindre un taux de valorisation de 35 % en 2012 et de 45% en 2015

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 reprend les éléments du plan national de réduction et de valorisation des déchets de 2014, et

notamment l'objectif de réduction de 10% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par an et par habitants à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi matériaux, bio déchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

2.3 Indice de réduction des déchets produits

Evolution de la production des déchets

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage total DMA	14522	16021	14800	16097	16636	15376
Production par habitant (kg/an)	612	627	573	623	644	634
Indice de réduction des déchets produits par habitant par rapport à 2010		+2%	-6%	+1,8%	+5%	+3,5%
Tonnage total OMR	6783	6494	6248	6352	6517	6356
Production par habitant (kg/an)	286	254	242	246	252	247
Indice de réduction des déchets produits par habitant par rapport à 2010		-11%	-15%	-14%	-12%	-14%

Ce tableau montre une stabilité de la production totale de déchets depuis 2010 par habitant. Concernant la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les quantités par habitant ont diminuées de 14% par rapport à 2010.

3 Organisation générale du service public de collecte des déchets

La collecte et la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la CCCE sont financées par le budget principal

Avec le développement des collectes séparées, la nécessité de réaliser un tri toujours plus poussé impose la mise en place de dispositifs permettant d'orienter les flux vers les modes de valorisation les plus vertueux et économiquement viables.

Dès lors, la phase de collecte des déchets constitue une étape clé de gestion des déchets. Sur le territoire de la CCCE, les modes de collectes sont de trois types : la collecte en porte à porte nécessitant des moyens de pré-collecte (bacs et sacs de tri), la collecte en apport volontaire (colonnes pour le verre et les journaux-magazines) et la collecte en déchèterie.

3.1 La pré-collecte des déchets

La pré-collecte constitue le lien entre le moment où l'utilisateur souhaite se débarrasser d'un produit dont il n'a plus l'usage et sa prise en charge par le service de collecte. L'abandon du produit usagé se fait alors dans un contenant :

Moyens de pré-collecte pour les ordures ménagères résiduelles : bac gris à couvercle vert.

Moyens de pré-collecte pour le tri sélectif (les recyclables) : sacs de tri transparent pour les particuliers, bac gris à couvercle jaune pour les collectifs et les professionnels.

3.1.1 Ordures Ménagère Résiduelles :

La CCCE est entièrement équipée en bacs d'une contenance de 120 à 750 litres.

La Communauté de Communes met à disposition des nouveaux arrivants un conteneur (le volume varie selon la composition des foyers). Pour chaque demande de particulier, les communes transmettent un formulaire reprenant le nom, l'adresse, la composition du foyer et le motif de la demande (déménagement ou modification du foyer). La CCCE effectue une commande groupée et les poubelles sont livrées aux communes. Les communes se chargent de la distribution des poubelles. Chaque commune dispose d'un stock minimum de trois conteneurs de chaque type pour répondre aux demandes urgentes.

En cas de casse ou de détérioration des conteneurs en cours de collecte, la CCCE prend en charge les réparations ou le remplacement. Des fiches navettes permettent le suivi de ces problèmes.

Pour 2019, le nombre de bacs neufs qui ont été livrés

	120 litres	240 litres	340 litres	750 litres OM	750 litres tri
Quantités totales	101	207	4	40	24

3.1.2 Tri sélectif :

Lors des collectes, les sacs de tri contenant un fort taux de refus (> 50 %) ne sont pas collectés. Les agents y apposent un autocollant informant les habitants de la raison de la non collecte. Les problèmes de collecte sont signalés au retour de la tournée au chef d'équipe qui fait intervenir, si nécessaire, l'ambassadeur du tri.

En complément de la collecte en porte-à-porte pour laquelle les usagers sont équipés de contenants de pré-collecte, de nombreux équipements sont accessibles directement par les usagers. Ces dispositifs sont majoritairement composés de points d'apport volontaire disposés dans les communes ou de contenants accessibles en déchèterie.

La carte ci-dessous récapitule l'ensemble des équipements dont sont dotés les communes du territoire de la CCCE pour les flux en apport volontaire.



Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et en déchèterie (Quantité estimée > 650t/an).

Suite à la création du Centre Technique Environnemental, il a été décidé un rythme annuel pour les opérations de mise à disposition afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'équiper. En 2016, 14 composteurs plastiques et 34 composteurs bois ont été distribués.

Pour 2019 : le nombre de composteurs qui ont été livrés est de 146
le nombre de lombricomposteurs qui ont été livrés est de 12

Composteurs	2019	2018	2017	2016	2015
Plastique	16	12	7	11	66
Bois	130	101	116	53	132
Total	146	113	123	64	198
Lombricomposteurs	12	11	2		

3.2 Collecte en porte à porte

Modalités de collecte P à P selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Tonnages collectés	Données de collecte en Kg/hab./an
Collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	régie	C1	Bac couvercle vert	100%	6356 6517 6352 6248 6495	246.22(2019) 252.46(2018) 246.02(2017) 241.78(2016) 254.29 (2015)
Collecte sélective des emballages	régie	C1	Sac de tri ou Bac couvercle jaune	100%	846 841 832 812 823	32.77(2019) 32.58(2018) 33.41(2017) 31.43(2016) 32.20 (2015)

C1 : collecte 1 fois par semaine –

3.2.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri sélectif

3.2.1.1 Définition :

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage, par exemple¹ :

- Les pots de yaourt, de fromage blanc et de crème fraîche ;
- Les déchets alimentaires (sauf compostage individuel) ;
- Les sacs et films plastiques ;
- Le polystyrène ;
- Les papiers souillés ;
- Les petits déchets ; etc.

(1) Extension des consignes de tri : la liste des déchets faisant l'objet d'un recyclage évoluera en 2020 avec le démarrage de l'ECT prévu au 1^{er} septembre 2020.

Les emballages appartiennent à la catégorie des déchets recyclables. Pour être recyclés, ces derniers doivent être triés puis déposés dans des sacs de tri transparents spécifiques fournis par la CCCE aux particuliers par l'intermédiaire des mairies.

3.2.2 Organisation des collectes des OMR et du tri sélectif

La fréquence de collecte est hebdomadaire et assurée en régie depuis le 1^{er} novembre 2011 pour les OM, et depuis le 1^{er} novembre 2012 pour le tri sélectif.

La collecte des déchets (OMR et Tri) est effectuée par un véhicule poids lourd de type benne à ordures ménagères d'un PTAC de 26T, mu par un moteur thermique diesel et équipé d'une benne de 20 m³ avec système de compaction et double lève-conteneurs.

En 2019, les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) sont vidées au Centre de Transfert de Manom pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et au Centre de Transfert de tri à Fameck pour le tri sélectif.

Les BOM sont parquées et entretenues au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande.

Fréquence de collecte et planning :

- Pour les OMR : 3 tournées par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 2 tournées les mercredis.
- Pour le tri sélectif : 1 tournée par jour, sauf les mercredis qui comptent 2 tournées.

3.3 Collecte en points d'apports volontaires

Modalités de collecte AV selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Tonnages collectés	Données de collecte en Kg/hab./an
Collecte sélective verre	Prestataire Mineris	Toutes les 3 semaines	Colonnes	100 % 1 colonne pour 252 hab.	1018 1076 1000 909 825	39.46(2019) 41.68(2018) 38.76(2017) 35.23(2016) 32.76 (2015)
Collecte sélective papier	En régie	Cycle sur 3 semaines	colonnes	100% 1 colonne pour 446 hab.	451 503 455 579 532	17.47(2019) 19.50(2018) 17.63(2017) 22.42(2016) 20.72 (2015)

3.3.1 Le verre

La collecte du verre est réalisée par la société MINERIS. Ce service est facturé en fonction de la quantité de verre collectée, la fréquence de collecte est adaptée à chaque conteneur. Le verre, une fois collecté est traité par l'usine de St-MENGE.

3.3.2 Les journaux-magazines

La collecte des conteneurs d'apport volontaire des journaux magazines est faite en régie. Les conteneurs sont vidés selon un programme hebdomadaire.

Le traitement est effectué au centre de Rombas.

Chaque année, les conteneurs (verre ou papier) les plus détériorés sont remplacés (en moyenne 5).

3.4 Les déchèteries

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Réseau de déchèteries		2019(en tonne)	2018 (en tonne)	2017 (en tonne)	2016 (en tonne)	2015 (en tonne)
Nombre de déchèteries	2					
Tonnage global entrant		7899.54t	7876.36t	7426.42	7525.17 t	7187.87 t
Maîtrise d'ouvrage	CCCE					
Mode d'exploitation « haut de quai »	Régie					
Mode d'exploitation « bas de quai »	Sydelon /Prestataires					
Jours d'ouverture	5 à 6 jours / semaine					
Accueil des Déchets dangereux des ménages	Oui					
Accès professionnels	Oui (< 20 employés)					
Type de déchets acceptés	Filières de traitement	Tonnage et Ratio de collecte en Kg/hab./an				
Tout Venant	CET classe II	1895.84 t 73.44	2002.53 t 77.57	2005.14 t 77.76	1923.36 t 74.42	1841.56 t 71.25
Bois traité	Plaquettes	1212.07t 46.95	1088.24.t 42.15	1057.84t 40.97	839.96 t 32.5	915.86 t 35.85
Ferrailles	Recyclage	321 t 12.42	306 t 11.84	282 t 10.9	254 t 9.82	129.70 t 5.07
Déchets verts	Compostage	2168.04 t 83.98	2154 t 83.44	1810.29 t 70.12	1985.85 t 76.84	1491.92 t 58.4
Gravats	CET classe III	1715.76 t 66.46	1822.97 t 70.58	1952.66 t 75.74	1603.62 t 62.05	2550 t 99.81
Cartons	Recyclage	215.85t 8.2	177.32 t 6.87	168.08 t 6.51	162.04 t 6.27	153.70 t 6.02
Déchets dangereux	Elimination	78t 3.02	63.00t 2.44	63.96t 2.47	46.57 t 1.8	51.39 t 2.01
Huiles végétales	Recyclage	3.39t 0.159	2.74t 1.06	2.82t 1.09	3.08 t 1.19	1.260 t 0.5
Huissieries	Recyclage	31.08 t 1.2	30.47 t 1.18			
Huiles de moteurs	Elimination	9.22 t 0.35	8.93 t 0.35	3.56t 0.13	4.62 t 0.17	8,02 t 0.31
Pneus	Recyclage	24 t 0.92	26t 1			
Batteries	Recyclage	4.43t 0.17	1.8t 0.06			
Piles	Recyclage	2.4t 0.09	2.4t 0.09	1.2t		
DEEE	Recyclage	217,5t 8.42	220,4 8.54t	205.5t 7.96	158,73 t 6.14	174.9 t 6.84
	Total en kg/hab	306.01	305.12	287.69	265.64	286.89

Une déchèterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné, dans lequel les habitants des communes adhérentes à la CCCE peuvent déposer gratuitement leurs déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel de ramassage des ordures ménagères. Les déchets sont triés et répartis par l'usager lui-même dans des conteneurs spécifiques suivant les conseils du gardien.

La création de ces espaces a pour but de :

- Permettre à la population d'évacuer ses déchets encombrants et dangereux dans de bonnes conditions.
- Limiter les dépôts sauvages dans les espaces naturels, responsables de graves problèmes de pollution.
- Favoriser la valorisation matière des déchets (recyclable) et réduire par conséquent la consommation de matières premières.
- Traiter les déchets ménagers spéciaux dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement.

Les déchets pouvant être déposés en déchèterie sont les suivants :

- Les encombrants
- Les gravats
- La ferraille
- Les pneus
- Le bois traité
- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides, pesticides, engrais, les piles, les batteries...)
- Les journaux-magazines
- Le verre
- Les déchets verts
- Le carton
- Les vêtements
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E)
- Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à Cattenom.
- Huiles alimentaires
- Huisseries
- Biens culturels
- Polystyrène
- Plâtre

Les conditions d'accès :

Pour les particuliers : lors de la première visite, le gardien vérifie à l'aide d'un justificatif de domicile l'appartenance au territoire communautaire de l'intéressé. Le volume de déchets journalier déposé est limité afin de ne pas saturer les bennes trop rapidement.

Pour les professionnels : l'accès aux déchèteries est payant. Les gardiens estiment les volumes déposés, ceux-ci sont facturés mensuellement à l'entreprise. Les volumes sont également limités pour éviter la saturation des déchèteries.

Les tracteurs sont interdits sur les déchèteries.

Déchèteries - Horaires

	Hettange-Grande	Cattenom
Lundi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	de 13h à 18h45
Mardi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 10h à 11h45h et de 14h à 18h45
Mercredi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45
Jeudi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	Fermeture
Vendredi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45
Samedi	de 9h à 18h30 sans interruption	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h30

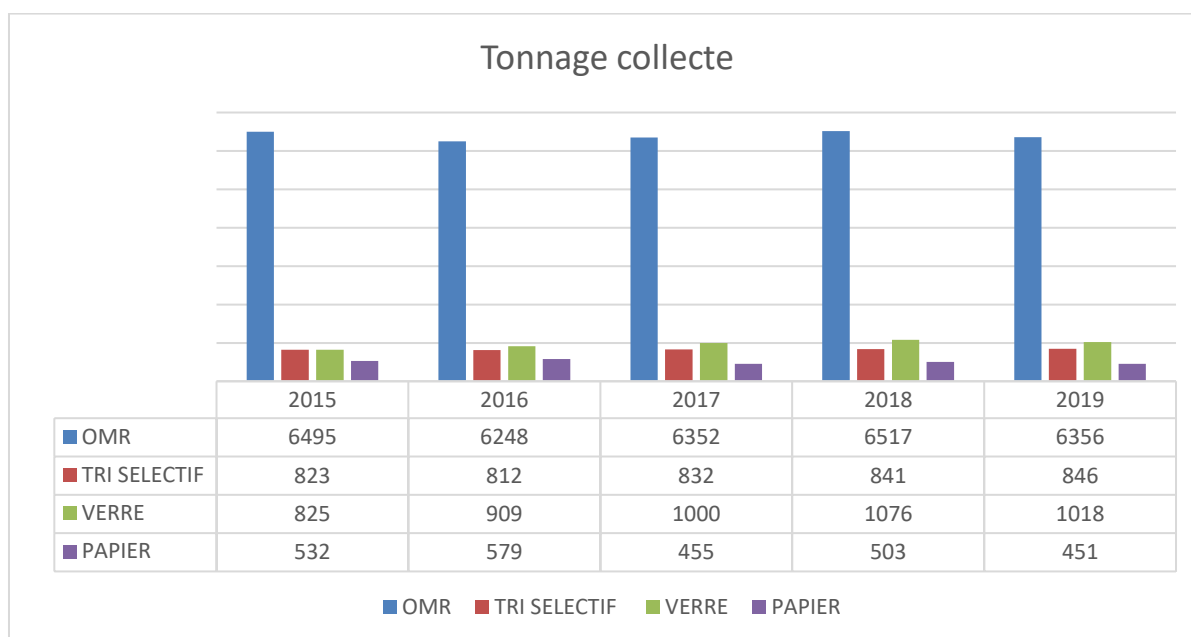
4 Bilan de la collecte des déchets

4.1 Tonnages collectés et modes de traitement

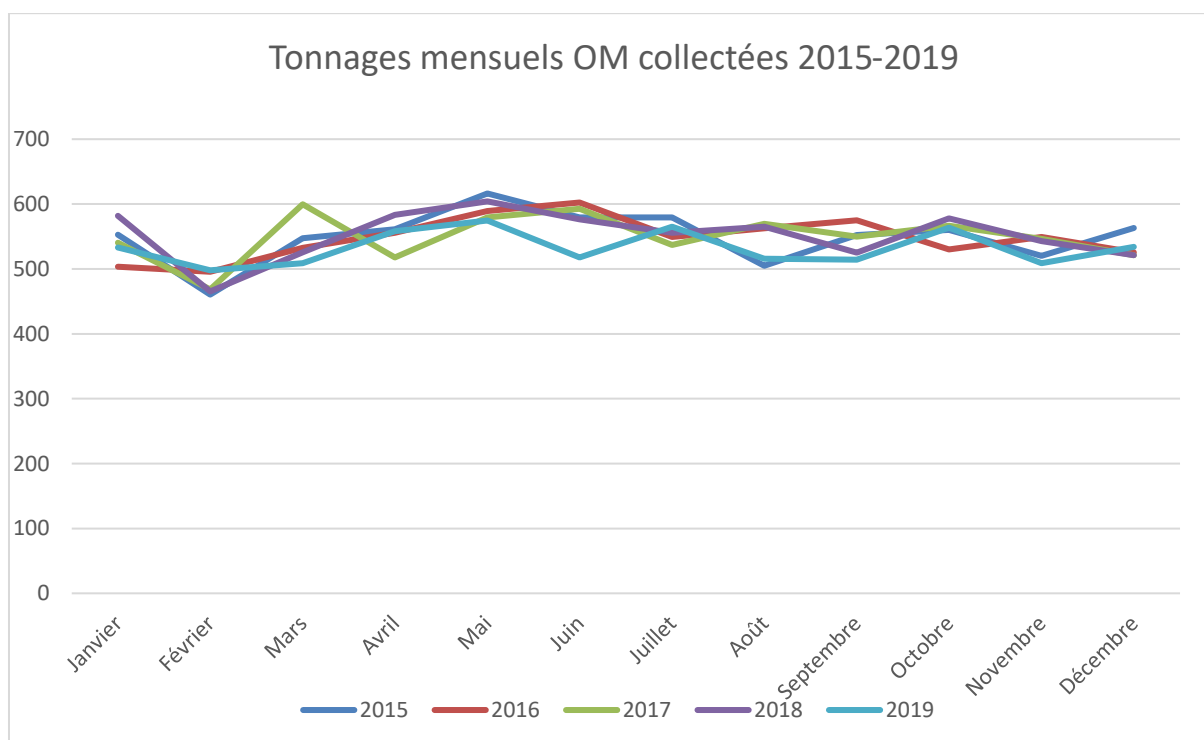
Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés 2019	Tonnages collectés 2018	Tonnages collectés 2017	Destination des déchets collectés	Tonnages entrants 2018	Mode de traitement
OM résiduelles	PAP	6356	6517.13	6351.99	CET classe II d'Aboncourt	6356	Taux de collecte en vue d'une revalorisation
Verre	AV	1018.66	1076.11	1 000,72	Usine de St MEGE (88)	1018.66	
Journaux	AV	451.22	503.62	455.56	Centres de tri Conflans et Maizières les Metz	451.22	
Emballages hors verre	PAP	846	841.32	862.5	Centres de tri de Paprec	846	
Déchets verts et restes alimentaires	Compostage individuel	3593 composteurs depuis 1998 et 25 Lombricomposteurs depuis 2017, estimation de 718t			Particuliers Estimation : 200kg/an/composteur	718t non collectées Traité par les particuliers (estimation)	Enfouissement 9967 t 58%
Déchets verts	Déchèteries	2168.04	2154	1810.29	PF compostage de Metzervisse et Louvigny	2168.04	Matière par recyclage 4314t – 25%
Encombrants (hors gravats)	Déchèteries	1895.84	2002.53	2005.14	CET classe II d'Aboncourt	1895.84	Organique par compostage 2887t – 17%
Gravats	Déchèteries	1715.76	1823	1952	CTE classe III	1715.76	Autres traitements 122 – 1%
Ferrailles	Déchèteries	321	306	126	Derichebourg ESKA Thionville et Wittmann Yutz	321	
Cartons	Déchèteries	211.85	177.32	168.08	CITRAVAL Rombas	211.85	Méthanisation 0t – 0%
Bois traités	Déchèteries	1212.07	1088.24	1057.84		1212.07	
DEEE	Déchèteries	217,5	220,4	205.5	Voir détail DEEE	130.62	
Déchets dangereux	Déchèteries	78	63	63.96	Cedilor Montois la Montagne	78	
Batteries	Déchèteries	4.43	1.8	0	Derichebourg	4.43	
Pneus	Déchèteries	24	26	30.03	Gilles Henry Toul (Suez)	24	
Huiles végétale	Déchèteries	4.11	2.74	2.82	Service Antipollution de l'Est – 67 Reutenbourg	4.11	
Huiles Vidange	Déchèteries	8.9	8.930	3.560	SRRHU 54 Toul	8.9	
Huisseries	Déchèteries	31.08	30.47		Valoprest	31.08	
Livres	Déchèteries	4.56			Valoprest	4.56	
Piles	Déchèteries	2.4	2.4	1.2	ECO-PHU 57 Marly	2.4	
TOTAL		16571	16814	16097			

La dernière colonne de droite rassemble les tonnages collectés et les taux de collecte par mode de valorisation. Un code couleur permet de visualiser les modes de valorisation.

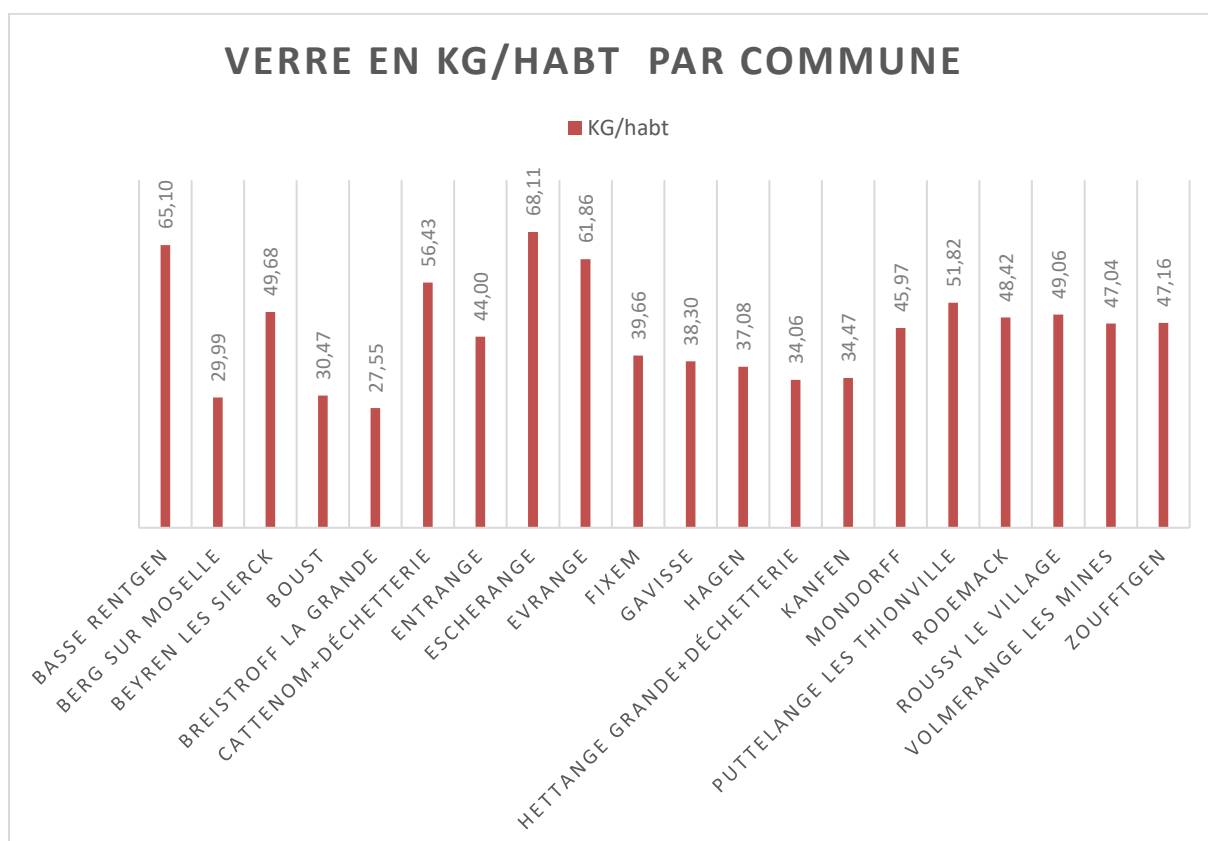
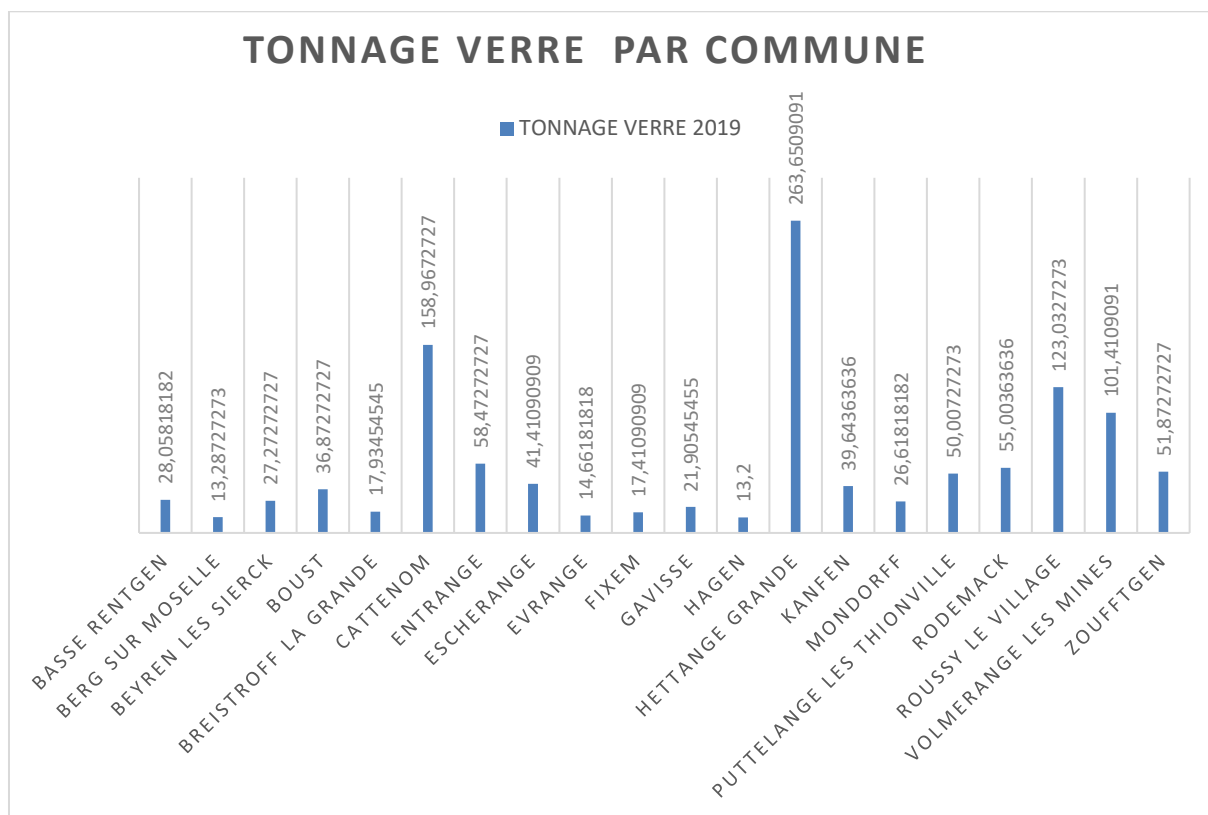
4.2 Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchèteries)



4.3 Tonnages mensuels OM collectées



4.4 Tonnages de Verre collectés



4.5 Tonnages de DEEE collectés

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2019

217,5

tonnes de DEEE
ménagers collectés



-1,7%

par rapport
à la collecte 2018



35 259

appareils électriques
et électroniques

=

8,7

kg d'appareils/hab/an



13 781

lampes

=

0,6

lampes/hab/an



161 tonnes

de matières recyclées

35 tonnes

de matières éliminées
en installations spécialisées

21 tonnes

autrement valorisées



171

tonnes de CO₂ non émises
(le recyclage a permis d'éviter des
émissions de CO₂ - voir page 7)



610

tonnes de CO₂ éliminées
(grâce au traitement des
gaz polluants - voir page 7)

VOTRE BILAN 2019

Votre contribution à la collecte en 2019

Votre 1^{ère} collecte date du : 27/05/2008

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018/2019	Nombre d'objets 2019
GEM HF	76,3	77,8	+1,9%	1 536
GEM F	33,7	36,0	+6,8%	688
ÉCRANS	26,8	26,2	-2,5%	1 496
PAM	83,6	76,3	-8,7%	31 539
LAMPES	0,9	1,2	+36,3%	13 781
TOTAL	221,3	217,5	-1,7%	49 040



Vous avez collecté
en 2019



35 259
appareils



13 781
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail sur le site d'**ecosystem** : <https://pro.ecosystem.eco/>

Votre performance de collecte d'appareils 2019

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **24 717**

La performance de votre collecte est basée uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	6,7	2,0	6,2	15,0
Votre région affiche une performance de :	7,4	1,8	4,7	13,9
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,8	2,9	11,4

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2017 (valable au 1^{er} janvier 2020).
** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
*** ESS et autres canaux.
(1) Tonnage de l'année 2019/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

8,7 kg
d'appareils/
hab/an

0,6
lampes/
hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2018	Performance 2019
Rural (< 700 hab/km²)	9,9 kg/ha/an	10,23 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,0 kg/ha/an	7,31 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,9 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an

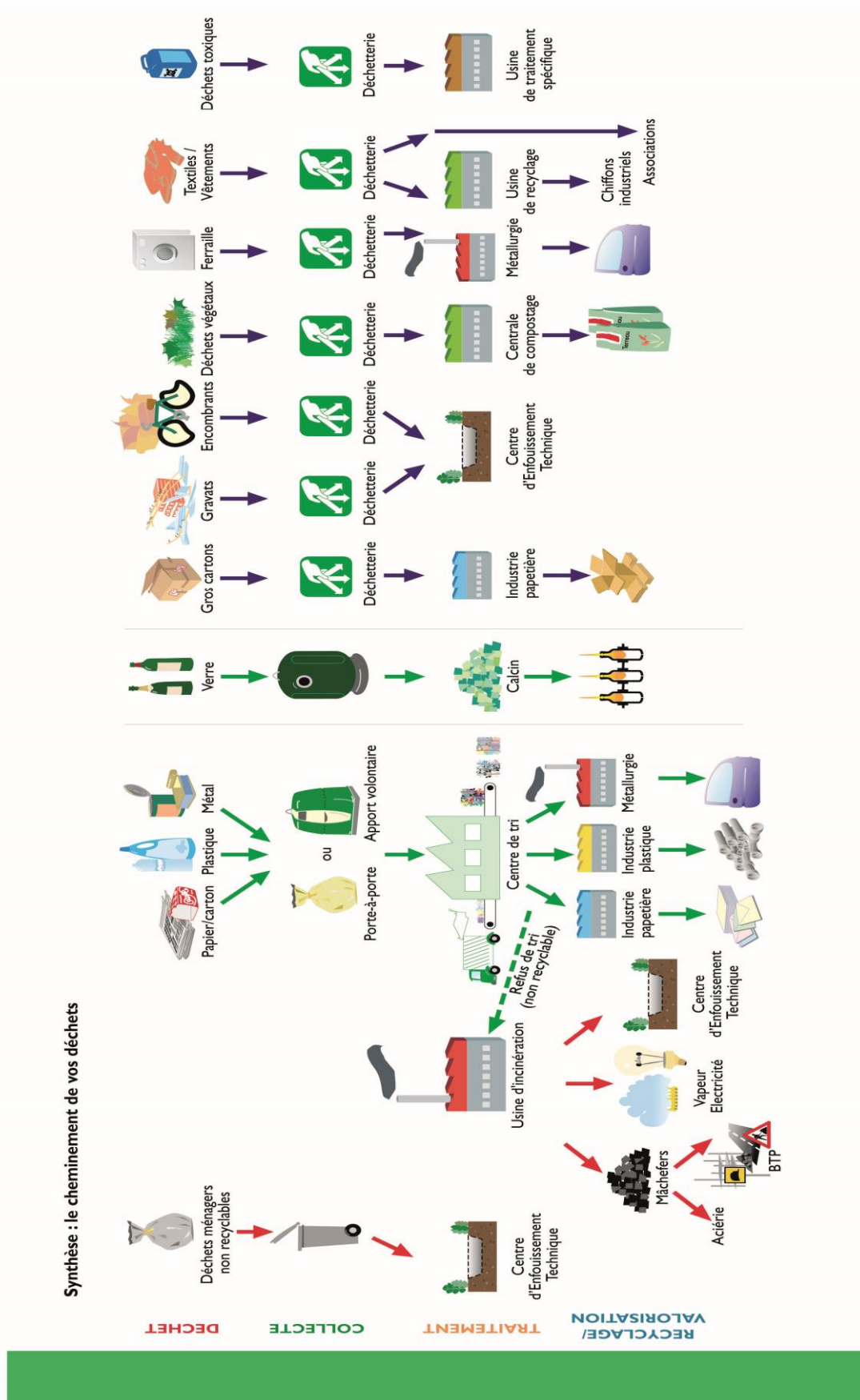


Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
Semi-urbain

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS (57) 4

Synthèse : le traitement des déchets



PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES

1 Coût du service et financement

2019	Type de déchets ménagers et assimilés (hors déchets collectés en déchèterie)			Déchets ménagers et assimilés collectés en déchèterie	TOTAL
	OMR	RSOM hors verre	Verre		
Coût total de la collecte	<i>572 427</i>	<i>259 466</i>	<i>77 565</i>	<i>261 833</i>	<i>1 243 068</i>
Dont charges de structure	<i>67 471</i>	<i>23 579</i>	<i>4 196</i>	<i>46 337</i>	<i>148 612</i>
Dont dotations aux amortissements	<i>Compris dans les charges de structures</i>				
Coût total de la collecte par habitant	<i>22.06</i>	<i>10</i>	<i>2.99</i>	<i>10.09</i>	<i>47.90</i>
Coût total de la tonne collectée	<i>90.06</i>	<i>306.70</i>	<i>76</i>	<i>42.97</i>	<i>84.18</i>

1.1 Comparaison des coûts du collecte National/CCCE

Les coûts de collecte se situent généralement dans la moyenne nationale (cf tableaux suivants). Le coût de collecte en porte à porte du tri sélectif (RSOM) à la tonne, situé au-dessus de la moyenne, devrait baisser avec la mise en place de l'Extension des Consigne de Tri. Le coût de collecte du verre est plus élevé que la moyenne nationale du fait du nombre important de conteneurs en point d'apport volontaire à collecter.

SYNTHESE

Tableau 16 - Coûts de collecte des OMR selon la fréquence de collecte

Euro / habitant	Fréquence majoritaire		CCCE	
	C1			C1
	p90	29,20 €		
	p75	23,60 €		
	Médiane	19,20 €		
	p25	16,10 €		
	p10	11,60 €		
		22.06 €		

Tableau 19 - Coûts de précollecte et collecte en fonction du mode de collecte OMR

Euro / habitant	Collecte en PàP			CCCE
	Précollecte		Collecte	
	p90	5,30 €	27,70 €	
	p75	2,90 €	22,80 €	
	Médiane	1,80 €	18,60 €	
	p25	0,40 €	14,80 €	
	p10	- €	10,90 €	
Euro / tonne	Collecte en PàP			CCCE
	Précollecte		Collecte	
	p90	39 €	159 €	
	p75	18 €	123 €	
	Médiane	9 €	96 €	
	p25	2 €	76 €	
	p10	0 €	66 €	
				PàP
				Précollecte Collecte
				0,37 € 17.86 €
				1.48 € 72.93 €

Tableau 43 - Coût de collecte HT des RSOM en fonction du schéma de collecte

Euro / habitant			CCCE	
		PM/PC	Emb./papier	EMR Papier
	p90	16,2 €	13,40 €	7.96 €
	p75	12,50 €	11,20 €	
	Médiane	7,80 €	8,10 €	
	p25	5,50 €	5,90 €	
Euro / tonne	p10	4,10 €	4,70 €	2.17 €
			PM/PC	Emb./papier
	p90	340 €	287 €	244.24 €
	p75	226 €	234 €	
	Médiane	169 €	184 €	
	p25	130 €	143 €	
	p10	114 €	113 €	121.90 €

Tableau 29 - Coûts de précollecte et de collecte du verre selon le mode de collecte

Euro / habitant

	Précollecte	Collecte	
	AV	AV	
p90	1,30 €	2,60 €	CCCE Précollecte AV 0,28 € Collecte AV 2,47 €
p75	0,60 €	2,10 €	
Médiane	0,30 €	1,60 €	
p25	0,10 €	1,30 €	
p10	- €	1,10 €	

Euro / tonne

	Précollecte	Collecte	
	AV	AV	
p90	36 €	65 €	CCCE Précollecte AV 7.17 € Collecte AV 62.89 €
p75	17 €	55 €	
Médiane	9 €	44 €	
p25	3 €	35 €	
p10	1 €	29 €	

Tableau 63 - Coût de collecte en fonction du nombre d'habitant par déchèterie

Euro / habitant					CCCE
		Cattenom	HG		
		≤ 6000 hab./dech.	6000 - 10000 hab./dech.	10000 - 16000 hab./dech.	
	p90	20,30 €	16,60 €	11,60 €	
	p75	13,30 €	11,30 €	10,30 €	
	Médiane	10,20 €	9,30 €	8,00 €	
	p25	7,90 €	6,50 €	6,20 €	7.51 €
	p10	5,90 €	4,80 €	4,90 €	
				> 16000 hab./dech.	

Tableau 64 - Coût de collecte en fonction du nombre d'habitants par déchèterie

Euro / tonne		> 6000 hab./dech.	CCCE 31.99 €
	p90	67 €	
	p75	51 €	
	Médiane	38 €	
	p25	28 €	
	p10	22 €	

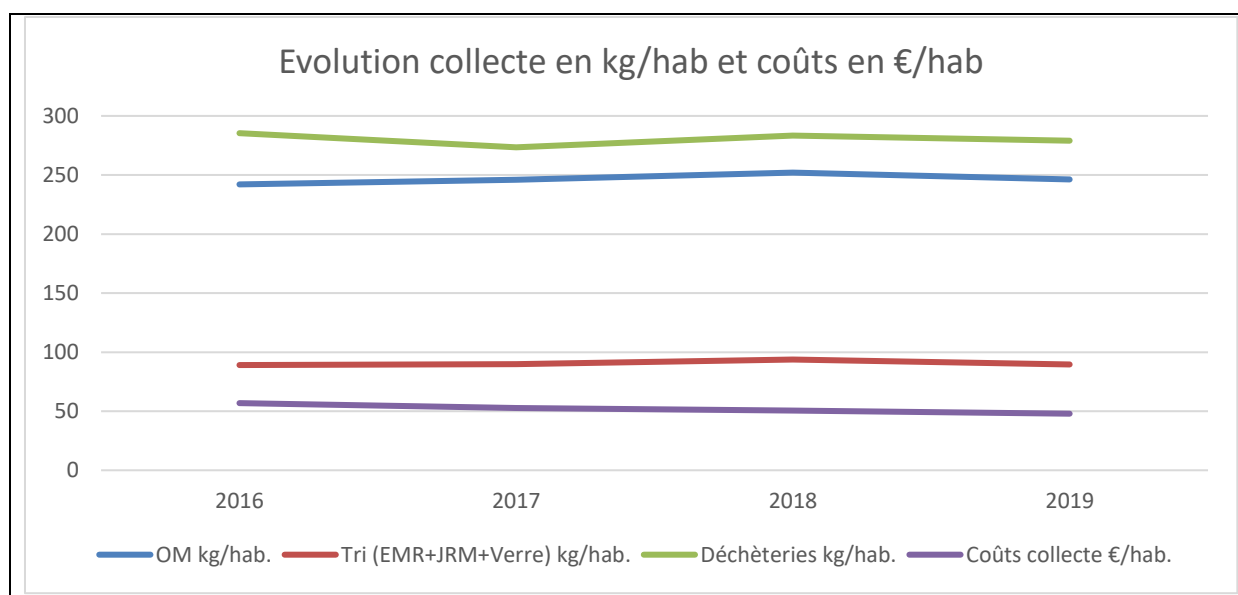
1.2 Le financement du service public

Le financement du service de collecte des déchets se fait au travers du budget général.

1.3 Evolution collecte en kg/hab. et coûts en €/hab.

	2016	2017	2018	2019
OM kg/hab.	242,02	246,04	252	246,21
Tri (EMR+JRM+Verre) kg/hab.	89,08	89,8	93,76	89,68
Déchèteries kg/hab.	285,38	273,41	283,23	279,03
Coût collecte €/hab. ¹	56,85	52,71	50,52	47,90

¹ ce coût comprend les charges de structures et les coûts de communication, prévention, pré-collecte et collecte.



1.4 Recette du service collecte des déchets :

Répartition par année d'attribution			2016	2017	2018	2019
Sydelon	Transport bennes TV		45400	44800	44700	41600
Repreneurs	Revipac	Papier	27531,75	34214,95	11223,14	24536,58
	O-I Manufacturing	Verre	31073,98	34374,74	37362,54	35785,27
	Valorplast	Plastique	35732,06	25897,76	38570,93	28625,4
	Arcelor	Acier	5235,98	3132,56	5596,91	6660,97
	Divers	Polystyrène (2019)	0	0	0	450
Eco-organismes	Adelphe		329544,98	247120,26	287200	197883,80
	Citeo/Ecofolio (>2017)		0	0	20753,99	26 014,85
	Ecomobilier (>2017)		0	1481,64	26528,39	30428,4
	Ocad3E		15211,78	15034,13	17642,73	8056,67
Artisans	Dépôts déchèteries	+ huiles	3165,3	5280,32	3087,36	2798,15
Divers	Composteurs ...		1184	1587	2246	2701
		TOTAL	496095,83	414940,36	496929,99	401814,9

Attente
soldes
versements
en 2020

Les recettes du service de collecte dépendent fortement des tonnages collectées puis livrées aux repreneurs, mais également prix de reprises qui varient en fonction des cours matières premières.

Ainsi, par exemple, les prix de reprise pour l'acier (E61) est passé de 66.02€ HT la tonne début 2016 à 152 € HT en avril 2018 puis à 126.28 €HT fin 2019. Celui du papier (5.02A) a chuté de 105.07 € HT la tonne en 2016 à moins de 60€ HT (prix planché) en 2018 et 2019.

En 2018, deux nouveaux contrats ont été signés avec des éco-organismes (Ecomobilier et Ecofolio), ce qui a augmenté les recettes pour la reprise des mobiliers en déchèteries et la collecte du papier.

33

2 Mesures de préventions

- Poursuite de l'opération composteurs individuels sur le territoire communautaire
- Agenda 21 (axe réduction des déchets : amélioration de la communication)
- Ambassadeur du tri
- Animation dans les écoles primaires

3 Bilan et perspectives

- Poursuite de l'agenda 21
- Formation continue interne sur le tri sélectif à destination des agents de collecte.
- Production de plaquettes de bois.
- Etude de mise en conformité des deux déchèteries avec contrôle d'accès.